



Luzarches, le 22 janvier 2025

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Du MARDI 21 JANVIER 2025**

Ordre du jour de la séance :

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2024
- Point sur l'ensemble de l'année 2024
- Projets pour l'année 2025
- Demande d'aide (sous réserve de dossier transmis par l'assistante sociale)
- Questions diverses

Etaient présents à l'ouverture de la séance et lors de l'appel (8) : Nadège Robbe, Brigitte Dupont, Martine Gilles-Duret, Carole Novara, Nicolas Abitante, Françoise Jumeau, Laurence Duwer, Martine Rey

Procurations (3) : Monsieur Mansoux à Madame Robbe
Madame Talbot à Madame Jumeau
Monsieur Baron à Madame Rey

Absents (1) : Dominique Collignon

Ouverture de la séance à 19 h 00

Madame la Vice-Présidente fait l'appel et constate que le quorum est atteint

Nombre légal de Conseillers : 12

En exercice : 12

Présents : 08

Pouvoirs : 03

Votants : 11

Avant de commencer Madame Françoise Jumeau souhaite transmettre à l'assemblée les remerciements des membres de l'association « l'Age d'Or » pour les gâteaux et le sapin offert pour Noël.

DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION N°2025-01 Approbation du Procès-verbal de la séance du 10 septembre 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021

Vu le décret d'application n°2021-1311 publié le même jour.

Considérant que le procès-verbal a pour objet d'établir et de conserver la mémoire du déroulement (par exemple : discussions, débats, interruption de séance...) et des décisions des séances des assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs groupements ;

Considérant que la rédaction du procès-verbal de chaque séance, rédigé par un ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, est signé par le président et le ou les secrétaires et fait l'objet d'une délibération.



Considérant que le Procès-verbal de la séance du 10 septembre dernier a été transmis aux membres du conseil d'administration est qu'il doit donc être soumis à l'approbation des membres présents, après prise en compte éventuelle de leurs remarques.

Après avoir entendu le rapport présenté par Madame la Vice-Présidente

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide

Article 1 : D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 10 septembre 2024.

Article 2 : Cette délibération est à tout moment révocable

Demande d'aide

Madame Robbe informe l'assemblée qu'aucun dossier de demande d'aide ne lui a été transmis par l'assistante sociale du secteur.

Point sur l'ensemble de l'année 2024

Madame Nadège Robbe, vice-présidente, présente les chiffres des différentes manifestations que le CCAS a organisé sur 2024 soit :

REPAS DES ANCIENS – le 25 mai 2024

- 147 inscrits (dont 4 conjoints payants) – coût facturé 8176€
- Animation – 1240€
- Deco fleurs – 1050€

Madame Robbe précise qu'au mois de juin 2024 le même traiteur pour 2025 a été réservé.

SORTIE à CREVECOEUR le GRAND – le 17 septembre 2024

- 60 participants – coût 2874€
- Car – 980€
- Participation à hauteur de 60% soit 2258.40€
- Reste pour le CCAS 1505.60€

Madame Robbe informe l'assemblée que pour une question de manipulation comptable il serait souhaitable que les participants à la sortie soient titrés après et non 1 mois avant.

En effet le service comptabilité, dans le cas de participants absents avec justificatif, est dans l'obligation d'annuler des titres qui sont déjà envoyé à ces mêmes personnes. Cela éviterait également la relance par la DGFIP des titres non payés de ces participants ;

L'assemblée n'est pas opposée à cette procédure mais souhaite que les absents, sans raisons valables et sans certificats médicaux soient titrés quand même.

COLIS de NOËL – 2 choix Soit le colis / soit le repas chez Zeralda



- 329 colis inscrits – 330 commandés – 7920€
- 115 inscrits - Repas Zeralda – engagement prévu 2875€ (toujours en attente de facture de Zeralda)
- CSF – 417.99
- Boulangerie – 75.96

L'assemblée est informée qu'à ce jour il reste encore plusieurs personnes qui ne sont pas présentées au restaurant « Le Zeralda ».

Madame Robbe demande si l'assemblée souhaite reporter la date limite ? Elle précise aussi que le restaurant « le Zeralda » a été relancé à plusieurs reprises pour qu'il envoie sa facture. A ce jour la commune n'a rien reçu. Madame Robbe propose d'y passer et de leur demander d'expédier la facture même s'il reste des coupons non utilisés.

Il est décidé de réclamer la facture au restaurant et de laisser celui-ci gérer la date limite, selon son souhait.

Un débat est entamé autour de la livraison des colis dont les inscrits ne sont pas venus. En effet, cette année les membres ont dû dans un premier temps appeler toutes les personnes inscrites mais qui ne s'étaient pas déplacées au jour de remise. De plus les membres se sont répartis les colis restant à livrer.

Dans l'ensemble les membres sont d'accords pour dire qu'ils sont tout à fait d'accord pour procéder à la livraison des colis à des personnes qui ne peuvent se déplacer pour cause de maladie ou de handicap, mais n'est pas pour une livraison à des personnes qui ont « oublié » de venir.

Enfin Madame Robbe informe l'assemblée que lors de la distribution des colis, la salle n'était pas chauffée et qu'il faisait très froid.

Il était prévu de prendre à la boulangerie du centre-ville des quiches pour le repas des membres. Lorsqu'elle s'est présentée les quiches étaient froides. Elle a donc été au « Zeralda » commander 4 repas. Les membres sont donc informés qu'une dépense supplémentaire aura lieu.

AIDES 2024 ACCORDÉES

- Bons alimentaires 1730€
- Aides financières 307.60€

NAVETTE 2024

- Inscrits sur l'année 13 personnes
- 7/8 personnes par tournée
- Carburants – 391.26€

Projets pour l'année 2025

Madame Robbe demande à l'assemblée ce qu'ils souhaitent faire sur l'année en cours.

Madame Brigitte Dupont propose 1 séjour de 2 jours / 1 nuit + une autre sortie, et demande combien de personnes pour la sortie ? Madame Robbe lui répond 60 personnes correspondant à la capacité d'un car.

Madame Robbe demande que soit étudié la possibilité d'un voyage comme cela se faisait avant.



Madame Dupont se renseigne auprès de différents voyagistes.

Madame Robbe informe qu'elle prévoit une sortie à Noël à Arras, pour son marché de Noël.

Après débat, l'assemblée souhaite qu'une participation financière de 5€ (par exemple) soit demandée aux inscrits pour éviter les désistements de dernière minute.

Madame Robbe informe que le repas de printemps et la distribution des colis pour Noël sont maintenus en 2025.

Questions diverses

Suite à une information, par mail, de Monsieur le Président, relatif au prix estimatif de la vente de la navette du CCAS, un débat est lancé.

Cette navette dont le coût pour le CCAS est élevé, pourrait être vendu entre 36000 et 38000€ - Une cession supérieure à 30 000€ est donc acquise. La navette avait été achetée en 2021/2022 pour 44 700€. De plus il s'est avéré que la location d'un véhicule reviendrait moins cher.

Il est précisé que la Mairie se renseigne juridiquement pour cette éventuelle vente (procédure, acte etc...)

L'assemblée a abordé le sujet favorablement.

Madame Robbe aborde le sujet de l'utilisation du budget d'investissement pour 2025. Il avait été prévu en 2024 des dépenses pour la salle de l'Age d'Or.

Après débat, les membres sont d'accord pour investir dans un chauffe plat, un frigo et un micro-onde. Madame Robbe propose de se renseigner sur les prix auprès de professionnels.

Madame Carole Novara revient sur les colis et informe l'assemblée que lors du marché de Noël de la ville, elle a eu une proposition des « Paté d'Ansacq » qui se trouvent dans l'Oise. Ce producteur fabrique tout lui-même. Il est demandé à Madame Novara de se rapprocher de lui, avec Madame Robbe, afin qu'il puisse nous faire une proposition de colis et de prix.

Madame Laurence Duwer propose également, suite aux colis de Noël proposé par la commune de Chaumontel de se rapprocher de l'élu CCAS afin d'avoir des précisions sur leur prestataire.

La séance est levée à 20h15

Michel MANSOUX
Président



Martine GILLES-DURET
Secrétaire de séance